



## Conseil Municipal du jeudi 26 janvier 2017

### Procès-verbal

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Françoise MARTY est désignée Secrétaire de Séance.  
Madame Katell HENRY, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

\* \* \*

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

#### Ordre du jour :

. *Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016.*

. *Désignation d'un Secrétaire de Séance.*

- 1- Débat d'orientations budgétaires : budget ville.
- 2- Débat d'orientations budgétaires : budget assainissement.
- 3- Débat d'orientations budgétaires : Budget eaux.
- 4- Eco-quartier des Tertres – Prix des cinq parcelles destinées à la construction sociale.
- 5- Autorisation de programme et crédit de paiement (AC/AP)
- 6- Personnel communal : Modification du tableau des emplois permanents.

#### INFORMATIONS DIVERSES

- **Liste des Marchés Publics 2016.**

**Extrait du registre**  
**des délibérations de la Commune de Savigné l'Évêque**  
**Séance du Jeudi 26 Janvier 2017**

L'an 2017 le 26 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 19/01/2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

**Présents :**

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, Mme LE CONTE HELENE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. FORTUNÉ BRUNO, Mme LOUVEL ROSELYNE, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Excusés ayant donné procuration :**

M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE par M. MÉTIVIER PHILIPPE,  
Mme GUY SANDRINE par Mme BARDET GHUILAINE,  
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,  
M. PROU XAVIER par M. FORTUNÉ BRUNO,  
M. BUREAU FRANCK par Mme LE CONTE HELENE,  
M. VUILLEMIN Philippe par Mme LOUVEL ROSELYNE.

**Secrétaire de séance :**

Mme MARTY FRANÇOISE.

Madame Katell HENRY, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016.

## **1- Débat d'orientations budgétaires : budget ville**

Rapporteur : M. Périsset

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Le débat est une formalité qui a pour vocation de permettre à l'assemblée délibérante de connaître avant l'examen et le vote du budget, les grandes orientations des finances de la collectivité.

Ce débat s'appuie sur l'étude du ou des comptes administratifs.

## ***I - EVOLUTION DES FINANCES DE LA COMMUNE DEPUIS 2011***

### **1 - Les dépenses réelles de fonctionnement (voir graphique)**

#### **Le chapitre 11- les charges à caractère général**

Comme nous pouvons le constater sur le graphique, les charges à caractère général ont subi une augmentation de 22.34 % entre 2011 et 2016 due en particulier à l'évolution du service enfance jeunesse. Le suivi constant, en parallèle, des fluides et consommables nous a permis de limiter cette hausse à une moyenne de 4.43 % par an.

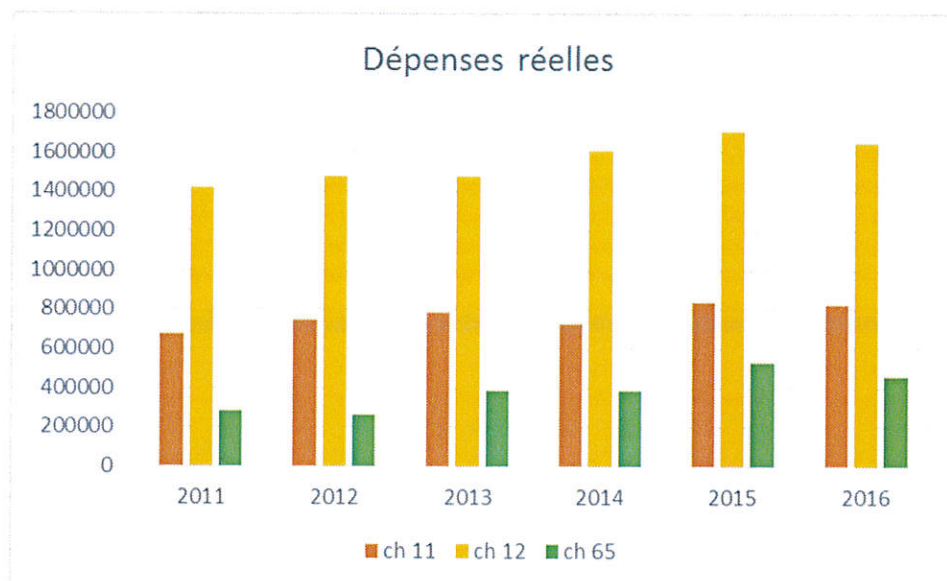
#### **Le chapitre 12- frais de personnel**

De même nous avons stabilisé à 3.37 % en moyenne, la masse salariale dans le même temps, malgré la transformation d'une majorité de nos CDD en CDI et l'embauche de personnel pour assurer les nouvelles activités du service enfance jeunesse.

#### **Le chapitre 65 - les charges de gestion courante**

Forte augmentation de ce chapitre depuis deux ans due en particulier à l'intégration dans les budgets CCAS et Salle Michel Berger d'une participation correspondant au calcul des frais de personnel travaillant sur ces deux services, ainsi que les investissements dans le budget de la Salle Michel Berger et non plus dans le budget ville ce qui revient à verser une subvention d'équilibre plus importante pour alimenter ces deux budgets.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une augmentation moyenne de 5.24 % depuis 2011, l'analyse faite sur le mandat précédent était de 5 %. Nous pouvons donc envisager une augmentation de nos charges de 5 % par an sur les années à venir.



## 2- Les recettes réelles de fonctionnement (voir graphique)

### Le chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses

Pour les mêmes raisons que les charges, les produits des services ont augmenté de 4.47 % (participation parentale).

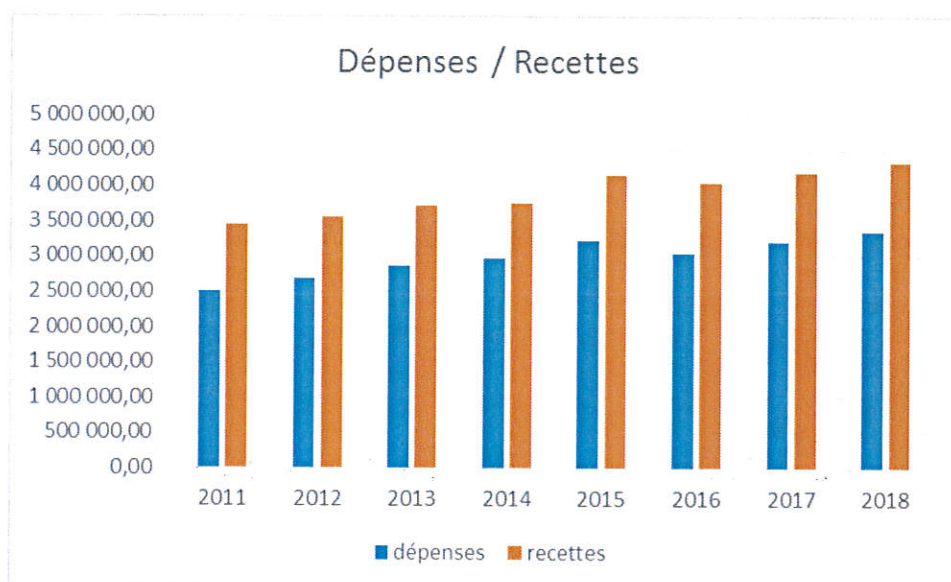
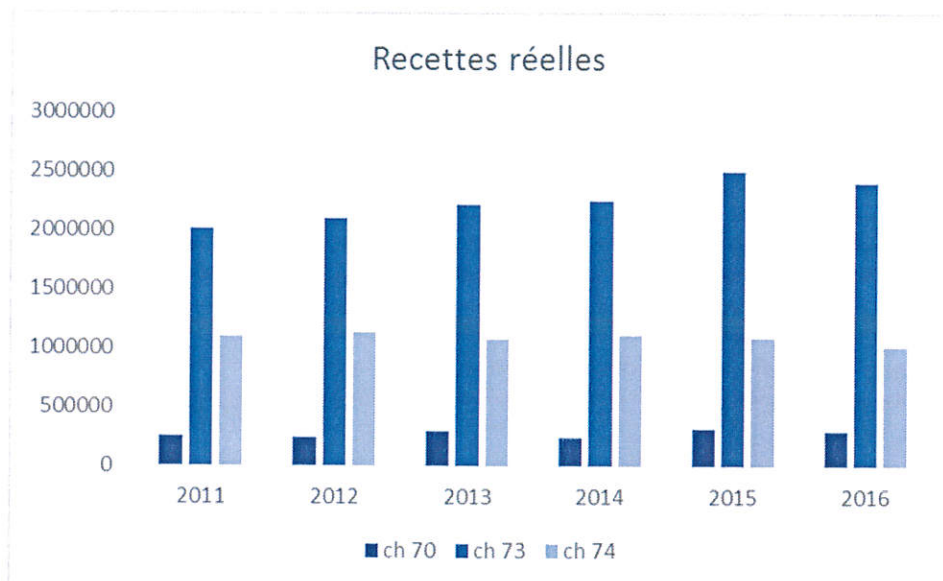
### Le chapitre 73 - Impôts et taxes

On enregistre une augmentation moyenne de 3.66 % des recettes qui reflètent une augmentation constante des bases de la fiscalité décidée par l'Etat et notre volonté d'augmenter un peu chaque année les taux des quatre taxes pour nous permettre de faire face à des investissements et répondre ainsi à la demande de la population et à la sauvegarde de notre patrimoine.

### Le chapitre 74 - Dotations, subventions, participations

Nous avons enregistré une baisse de 4.19 % entre 2012 et 2013, de 1.69 % entre 2014 et 2015 et de 6.64 % entre 2015 et 2016 et cela malgré une augmentation des subventions versées par la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour toutes les activités de ce service ainsi que la participation de l'état aux nouveaux rythmes scolaires. La baisse aurait été plus visible sur notre budget mais elle reste réelle.

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une baisse sensible due au désengagement de l'Etat même si nous constatons une augmentation moyenne de 3.48 % depuis 2011. Il nous faut être très prudent avec nos recettes, un suivi d'une année sur l'autre est indispensable, car aujourd'hui les recettes augmentent moins vite que les dépenses. Le départ du service enfance vers la communauté de communes va aussi impacter sérieusement notre budget.



### 3 –Épargne brute, épargne nette, l'évolution de la dette

**L'épargne brute** ce sont les recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement.

**L'épargne nette** c'est l'épargne brute déduction faite des dépenses de remboursements des emprunts (dépense obligatoire d'investissement).

L'épargne nette c'est notre capacité d'autofinancement. C'est elle qui permet d'investir sans avoir recours à l'emprunt.

années	recettes réelles	dépenses réelles	épargne brute	Remboursement capital	épargne nette
2011	3 442 196	2 502 578	939 617	221 685	717 932
2012	3 554 937	2 692 358	862 577	223 500	639 077
2013	3 712 257	2 868 420	843 836	225 350	618 486
2014	3 747 513	2 985 843	761 670	228 815	532 855
2015	4 146 585	3 223 586	922 998	233 347	689 651
2016	4 048 346	3 057 155	991 191	247322	747 070

Ce tableau vous permet de comprendre pourquoi nous n'avons pas eu recours à l'emprunt ces cinq dernières années (autofinancement suffisant pour faire face à l'investissement).

#### Et enfin l'évolution de la dette :

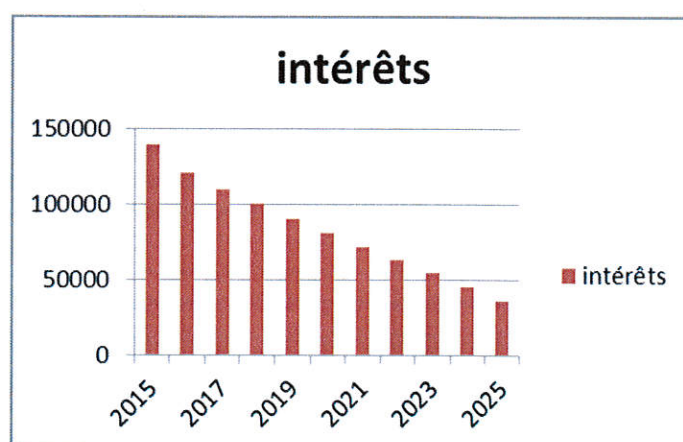
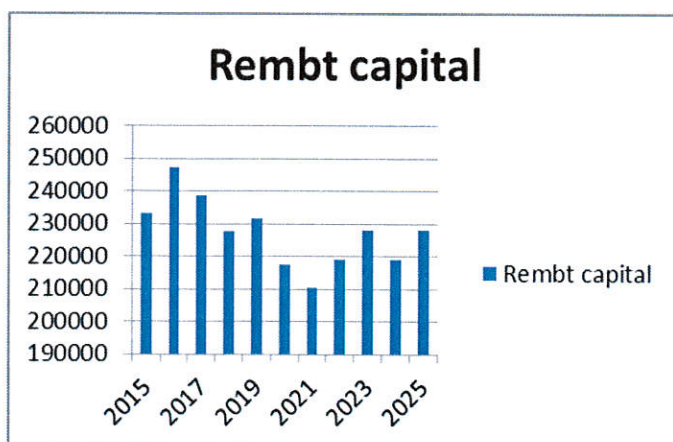
Le compte administratif provisoire nous laisse augurer un excédent de fonctionnement d'environ 800 000 € et un déficit d'investissement de 150 000 €, nous pouvons donc envisager d'investir en ayant recours partiellement à l'emprunt si besoin est.

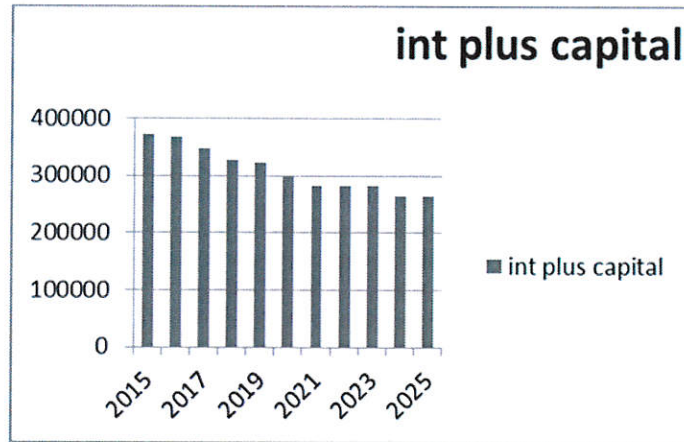
L'encours de la dette représente au 31 décembre 2016 un montant de 2 715 325,85 € soit 656.35 € par habitant.

Nombre d'habitants au premier janvier 2017 : 4 137

*Notre dette par habitant est largement inférieure à la moyenne des communes de même strate (830 € par habitant)*

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rembt capital	233 347,31 €	247 322,25 €	238 513,43 €	227 857,08 €	231 544,16 €	217 526,48 €	210 579,24 €	219 180,91 €	228 156,67 €	219 118,88 €	227 990,73 €
intérêts	139 655,33 €	121 081,04 €	110 106,29 €	100 239,57 €	90 388,82 €	80 981,69 €	72 064,37 €	63 389,42 €	54 337,38 €	44 984,75 €	35 936,64 €
int plus capital	373 002,64 €	368 403,29 €	348 619,72 €	328 096,65 €	321 932,98 €	298 508,17 €	282 643,61 €	282 570,33 €	282 494,05 €	264 103,63 €	263 927,37 €





## II – L'ÉVOLUTION DES RECETTES

A - Voyons tout d'abord, **les dispositions de la loi de finances pour 2017** en ce qui concerne les collectivités ;

Les variables d'ajustement 2017 : les variables d'ajustement sont la soupape de sécurité de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

En 1996, les principaux concours de l'Etat ont en effet été mis sous contrôle, regroupés dans une enveloppe dont la progression dépendait du taux d'inflation et d'une fraction de croissance du PIB, puis, à partir de 2008, de la seule inflation.

Dès 2011, elle sera gelée en valeur puis réduite dans le cadre de la contribution au redressement des comptes publics de 2013 à 2017.

Avec une assiette de 3 milliards d'euros, le gouvernement propose une baisse de 21.5 % des variables, cette chute est supérieure à celle de l'an dernier (-17.9%).

Quant au FCTVA, intégré dans l'enveloppe normée en 2009, puis ressorti en 2011 et partiellement réintégré en 2015, il doit en sortir en 2017.

Il reste beaucoup d'interrogations sur nos recettes pour 2017 et les chiffres réels ne seront connus qu'après le vote du budget.

Il pourra alors, être envisagé si besoin est, une décision modificative du budget.

## B - La fiscalité directe, c'est la principale ressource du budget.

L'évolution des quatre taxes dépend de trois facteurs :

- la revalorisation nominale des bases
- la croissance physique des bases
- les taux votés par l'assemblée délibérante.

**1 - Les revalorisations forfaitaires** : cette évolution est calculée à l'aide de coefficients qui sont arrêtés par la loi de finances. Elles visent à actualiser la valeur locative des immeubles bâtis et non bâtis. Pour 2017, la loi de finances a fixé un coefficient unique de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières de 2.5 %.

**2 - La croissance physique des bases** : l'évolution physique des bases provient des constructions nouvelles, des améliorations de l'habitat existant et des investissements des entreprises. Elle sera faible cette année encore,

**3 - Les taux votés par l'assemblée délibérante** : en décembre 2016, le Conseil Municipal a suivi Monsieur le Maire dans sa volonté de diminuer les taux des quatre taxes locales pour 2017.

Une baisse de 2 % a été votée pour répondre partiellement et dans un premier temps à l'intégration du service enfance jeunesse par la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien. Mais là aussi, beaucoup d'interrogations qui nous incitent à être prudents. Aucun document, aucune décision ne nous permettent aujourd'hui de prévoir des recettes sur 2017. En 2018, si la Communauté de Communes nous rembourse au marc l'euro, le montant de nos dépenses du service enfance jeunesse, nous pouvons déjà prévoir une baisse encore plus conséquente des taux de notre fiscalité locale.

### **III – NOS ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Notre objectif pour les années à venir reste le même :

⇒ Mener une politique responsable de nos dépenses de fonctionnement, en particulier continuer l'effort d'une bonne gestion de la masse salariale.

⇒ Poursuivre une politique volontariste en matière d'environnement et de maîtrise de l'énergie : par l'entretien du patrimoine bâti et routier, en respectant les objectifs fixés dans le programme de l'ADAPT.

⇒ Poursuivre la politique du logement social : la continuité du développement de la Commune passe par une poursuite d'une urbanisation maîtrisée et la création de nouveaux logements dans une perspective durable tout en respectant nos engagements en matière de logements sociaux.

Pour rappel : selon le PLU, 12 % de logements sociaux et 20 % d'accession à la propriété : c'est l'exemple même de l'éco-quartier communal « Les Tertres » qui proposera 14 logements sociaux et 24 en accession sociale.

⇒ Poursuivre la mise en place d'une « politique verte » : remplacement des néons par un éclairage à led, ouverture vers le numérique, dématérialisation de la comptabilité et des factures, passage de la fibre optique, gestion différenciée des espaces verts et protection de l'environnement, plantations d'arbres, verdissement du cimetière, utilisation d'un véhicule électrique.

#### **En investissement,**

Des dossiers importants impacteront les années à venir. Nous allons prendre aujourd'hui même trois autorisations de programme, c'est-à-dire un engagement de crédits et de réalisation sur plusieurs années.

C'est le cas cette année pour **l'opération 287 : l'église** dont les réparations se feront en trois tranches, une au 1<sup>er</sup> semestre 2017, la suivante au 2<sup>ème</sup> semestre 2017 et la 3<sup>ème</sup> en 2018.



La seconde **opération 329 : la route de Beaufay**. Jusqu'à la sortie de l'agglomération, nous réaliserons l'effacement de réseaux en 2017 après avoir revu les réseaux d'eau et d'assainissement et l'aménagement aura lieu en 2018.

La troisième **opération 323** : la rue de la Libération., la mission de maîtrise d'œuvre a déjà été confiée en 2016, nous envisageons l'effacement des réseaux sur 2017 (engagement pris avec le département) et l'aménagement sur 2018.

Les travaux de réfection avenue François Mitterrand devant les tennis et rue Marchande seront faits cette année, sur le budget de fonctionnement.

Les grands investissements programmés sur 2017 sont principalement l'église, la voirie, l'aménagement du parc de la mairie, la pose d'une tribune télescopique à la salle Michel Berger et l'engagement de construction d'une maison médicale.

En 2018, nous lancerons une autorisation de programme pour l'opération 285 : le gymnase, étude et maîtrise d'œuvre sur 2018, aménagement et agrandissement par tranches sur 2019 et 2020.

D'autre part, vous pouvez déjà noter que certains investissements réalisés en fin d'année mais non réglés, n'ont pas pu être mis en restes à réaliser par manque de provision sur le chapitre 21, (si les factures étaient parvenues en 2016 elles auraient été acquittées au titre des dépenses imprévues). Ils seront repris en crédits nouveaux sur 2017 pour permettre leur paiement.

Nous aurons certainement recours partiellement à l'emprunt cette année pour honorer nos dépenses d'investissement mais la situation financière de la commune permet ce recours.

Le débat budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Le débat est ouvert,

*Mme Lemeunier : Je souhaiterais avoir quelques précisions sur le projet de maison médicale et savoir où en est ce projet.*

*M. Métivier : Un groupe de travail composé d'une douzaine de professionnels de la santé s'est réuni cette semaine pour préparer un dossier ARS. Le projet s'oriente vers un cabinet médical et non une maison pluridisciplinaire. Un médecin est certain d'intégrer le cabinet et est en contact avec d'autres médecins, quant à un autre médecin de Savigné, il réfléchit. De mon côté, avant de lancer la collectivité dans ce projet, j'attends un engagement ferme de leur part.*

*Mme Lemeunier : Le fait est qu'à ce jour, seules les maisons médicales sont subventionnées.*

*M. Métivier : Non, M. Le Méner m'assure qu'un cabinet médical peut faire l'objet de subventions notamment dans le cadre du pacte pour la ruralité. Mme Cantin m'assure aussi qu'il y aura bien une subvention pour le projet.*

*Mme Lemeunier : Elle doit parler de subventions pour l'installation des médecins et non pour le bâti.*

*M. Métivier : Ce n'est pas ce que j'ai compris.*

Mme Lemeunier : Quoiqu'il en soit, sachez que je vous rejoins sur ce projet et que je vous soutiendrai.

M. Métivier : Il faut partir sur un projet neuf. A Saint-Georges-du-Bois, ils ont eu de la chance car ce sont les médecins qui ont financé eux-mêmes le projet. Quant au dossier ARS ce n'est pas à moi de le monter mais bien aux médecins.

M. Latimier : En tout cas si ce dossier doit s'inscrire dans le cadre du pacte pour la ruralité, il faut constituer un dossier très rapidement. Je me permets une question d'un tout autre ordre : où avez-vous trouvé le coefficient de revalorisation des valeurs locatives ?

Mme Bardet : Sur internet. C'était indiqué 2,5 %, je me suis contentée de reprendre ce chiffre.

M. Latimier : De notre côté nous avons lu 0,5 % par 2 fois.

Mme Bardet : Il est très possible que je me sois trompée.

M. Latimier : Concernant les dépenses du service Enfance-Jeunesse, on pourrait supposer vue la tournure de la phrase, qu'il y a un doute quant au fait que la collectivité perçoive la somme définie avec la Communauté de Communes. Je tiens à vous assurer que la Communauté de Communes tiendra ses engagements.

Mme Bardet : Je n'en doute pas, mais aujourd'hui je n'ai pas d'engagement écrit de la part de la communauté de communes et ce tant que la convention n'est pas signée.

M. Métivier : On a le même cas concernant les travaux de l'église. Nous avons un accord de principe du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention mais pas d'écrit. Nous n'inscrivons donc rien au budget.

M. Latimier : Je vois que vous prévoyez des investissements financés par l'emprunt. Apparemment vous avez un besoin de 1,4 millions d'euros et un autofinancement de 800 000 €. Combien prévoyez-vous emprunter cette année ?

Mme Bardet : 300 à 350 000 € car effectivement l'autofinancement ne sera pas suffisant.

Mme Lemeunier : Concernant les logements sociaux situés sur l'éco-quartier, pouvons-nous avoir un point : on en est où et quand seront-ils attribués aux familles ?

M. Thiéfine : Le projet est toujours en cours. Concernant l'ilot E, un bailleur a posé une option puis initié un marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction de 14 logements sociaux ; l'analyse des offres est en cours. Le permis de construire devrait être déposé en milieu d'année. Le temps de réaliser les travaux, les logements seront attribués en 2018.

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour le budget ville.**

## **2- Débat d'orientations budgétaires : budget assainissement**

Rapporteur : Mme Bardet

### **DOB BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après plusieurs réunions avec la DDT, le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, le cahier des charges de l'appel d'offres du schéma directeur de l'assainissement a été établi.

L'appel d'offres sera donc lancé ce mois-ci. L'établissement du schéma directeur est un travail de 18 mois fondé sur l'observation des nappes hautes et basses (selon les saisons). Ce schéma sera terminé seulement en 2018 ce qui ne nous empêche pas de prévoir et réaliser des travaux urgents sur la rue de la Libération et rue de la Pelouse (amorce angle de rue) estimés à 100 000 €, dès cette année.

Un bureau d'études mandaté sur 2016 travaille sur l'appel d'offres. Les travaux devraient intervenir au second trimestre 2017.

Sauf urgence signalée, les travaux retenus pour les années à venir seront fonction du schéma directeur, sachant que déjà l'année 2020 est annoncée pour la prise de compétence par la communauté de communes de l'eau et de l'assainissement.

Le débat budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Le débat est ouvert,

Mme Lemeunier : *Une remarque récurrente qui concerne l'assainissement aux Morlettes. En 2020 la compétence deviendra communautaire et nous n'aurons plus la maîtrise de nos projets. Ca fait déjà deux ans que je vous demande quand vous prévoyez faire les travaux.*

M. Rétif : *La vie ne s'arrête pas avec l'intercommunalité.*

Mme Lemeunier : *Il y a quand même un engagement de la part de la commune et des habitants qui attendent.*

M. Rétif : *Sachez que le schéma directeur est une obligation pour nous si nous souhaitons toucher les subventions de l'Agence de l'Eau. Le schéma directeur se place à un niveau supérieur par rapport au plan de zonage. D'autre part la STEP est vieillissante et nécessite des travaux. Quant aux travaux d'assainissement aux Forges, ils sont prioritaires par rapport à ceux des Morlettes. Je peux aussi vous dire que la personne référente de l'Agence de l'eau, quand elle a vu le plan des Morlettes, nous a de suite indiqué que la densité d'habitation ne correspond pas au critère de l'Agence de l'Eau pour toucher une subvention. Nous avons sur ce secteur une autre problématique : celle de travailler avec Le Mans Métropole. Il est aberrant d'avoir un équipement qui ne couvre que la moitié du quartier.*

Mme Lemeunier : *En tout cas, en attendant nous n'avons pas de contrôles d'installations sur ce secteur.*

M. Métivier : *Je fais des attestations...*

M. Rétif : *La priorité du jour est le schéma directeur dont l'appel d'offres vient seulement d'être lancé. Au début, nous avons pris en modèle celui du Maine et Loire mais entre-temps l'Agence de l'eau sarthoise a élaboré le sien. Nous avons dû tout reprendre pour pouvoir toucher les subventions. Puis nous avons eu des allers-retours de projets avec l'Agence de l'Eau et la DDT avant validation. Tout cela a pris beaucoup de temps.*

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour le budget assainissement.**

### **3- Débat d'orientations budgétaires : budget eaux**

Rapporteur : Mme Bardet

#### **DOB BUDGET EAUX**

Comme pour l'assainissement, il convient de réaliser le schéma directeur, le crédit à prévoir est d'environ 90 000 € et la réalisation entre 18 et 24 mois.

Nous avons bien noté le temps nécessaire à l'élaboration du cahier des charges pour lancer l'appel d'offres.

Le réseau d'alimentation en eau potable de la rue de la Libération est constitué de conduite en amiante-ciment. Des travaux de rénovation sont nécessaires avant de réaliser un aménagement. Ces travaux sont évalués à 94 000 €. L'étude est faite et le marché est prêt à être lancé. Les travaux seront menés pendant la même période que les travaux d'assainissement.

Le débat budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Le débat est ouvert,

Pas de remarques de l'assemblée.

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour le budget eaux.**

### **4- Eco-quartier des Tertres – Prix des cinq parcelles destinées à la construction sociale.**

*Annule et remplace la délibération prise en conseil municipal du 15 décembre 2016*

Rapporteur : M. Périsset

Exposé :

L'éco-quartier « Les Tertres », lotissement communal, est composé de 41 parcelles libres de constructeur et de 5 ilots (A, B, C, D, E) destinés à la construction sociale. Le comité de pilotage de l'éco-quartier « Les Tertres » s'est réuni le 10 février 2015 et a défini la grille tarifaire des parcelles en considérant plusieurs critères (taille des parcelles, localisation, largeur de façade...). Cette grille a été réalisée en tenant compte du plan de financement de l'opération, qui se veut être une opération « blanche » pour la Commune. Ainsi les tarifs définis pour les 5 ilots sont : 65 € HT le m<sup>2</sup> (75.47€ TTC) pour les ilots A, B, C, D et 30 € HT le m<sup>2</sup> (33.47 € TTC) pour l'ilot E. Le conseil municipal a délibéré le 25 février 2015 pour définir le prix des 41 parcelles libres de constructeur, il convient maintenant de valider le prix des 5 parcelles destinées à la vente à un bailleur social.

La commission « finances et administration générale », réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2016 propose la grille tarifaire suivante :

Dénomination parcelle	Parcelle cadastrée N°	Surfaces (m <sup>2</sup> )	Prix du m <sup>2</sup> TTC	Prix total vente
Ilot A	ZL 226	1 403	75.47	105 884.41
Ilot B	ZL 227	1 371	75.47	103 469.37
Ilot C	ZL 228	1 377	75.47	103 922.19
Ilot D	ZL 229	1 250	75.47	94 337.50
Ilot E	ZL 230	1 536	33.47	51 409.92
	<b>TOTAL</b>	<b>6 940</b>		<b>459 023.39</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la grille tarifaire ci-dessus.**

## **5- Autorisations de programme et crédit de paiement (AP /CP)**

Rapporteur : Mme Bardet

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement est nécessaire au montage du projet de réhabilitation de la toiture de l'église,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

### **A- Opération 287 - Eglise :**

#### **1. décide :**

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la réhabilitation de la toiture de l'église détaillé ci-après :

Montant global de l'Autorisation de Programme : 715 000 € TTC

Crédits de paiements 2017 : 450 000 €

Crédits de paiements 2018 : 265 000 €

- que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

Legs : 150 000 €

Part communale : 565 000 €

#### **2. dit :**

- que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Ville, exercices 2017 et 2018.

*M. Métivier : Comme je vous le disais, nous n'avons pas fait apparaître dans le plan de financement la subvention du Département car nous n'avons à ce jour qu'une lettre d'intention.*

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement est nécessaire au montage du projet de réhabilitation de la rue de la Libération.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**B- Opération 323 – rue de la Libération :**

**1. décide :**

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réhabilitation de la rue de la Libération, détaillé ci-après :

Montant global de l'autorisation de programme : 350 000 € TTC

Crédits de paiements 2017 : 52 000 €

Crédits de paiements 2018 : 298 000 €

- que ces dépenses seront équilibrées par l'autofinancement du budget ville.

**2. dit :**

Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Ville, exercices 2017 et 2018.

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement est nécessaire au montage du projet de réhabilitation de la route de Beaufay jusqu'à la sortie de l'agglomération.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**C- Opération 329 - route de Beaufay :**

**1. décide :**

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réhabilitation de la route de Beaufay, détaillé ci-après :

Montant global de l'autorisation de programme : 324 000 € TTC

Crédits de paiements 2017 : 55 200 €

Crédits de paiements 2018 : 268 800 €

- que ces dépenses seront équilibrées par l'autofinancement du budget ville.

**2. dit :**

Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Ville, exercices 2017 et 2018.

**6- Personnel communal : Modification du tableau des emplois permanents.**

Rapporteur : M. Métivier

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Ainsi, pour permettre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- d'intégrer les repositionnements de 8 agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à la modification des grilles indiciaires initiés dans le cadre de la mise en place du Parcours Professionnel Carrières et rémunération (PPCR),
- la création d'un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à avancement de grade par ancienneté induisant la suppression d'un poste d'animateur,
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, grade obtenu par voie d'examen professionnel et induisant la suppression d'un poste d'adjoint technique,

Le tableau des emplois permanents proposé est le suivant :

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Observations			Nombre d'emplois au 01/01/2017	Poste à créer	Poste à supprimer
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Rédacteur principal de 1 <sup>re</sup> classe	temps complet		2		
Rédacteur	temps complet		1		
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>me</sup> classe	temps complet	Repositionnement lié à la modification des grilles indiciaires	4	2	
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>me</sup> classe	28h00 / semaine	Repositionnement lié à la modification des grilles indiciaires	1	1	
Adjoint Administratif de 1 <sup>re</sup> classe (grade qui n'existe plus)	28h00 / semaine		0		1
Adjoint Administratif de 1 <sup>re</sup> classe (grade qui n'existe plus)	temps complet		0		2
<b>TOTAL filière administrative</b>			<b>8</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur Principal	temps complet	Agent en charge de la direction des services	1		
Technicien Principal 1 <sup>re</sup> classe	temps complet		1		
Agent de Maîtrise Principal	temps complet		4		
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>re</sup> classe	temps complet		2	1	
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>me</sup> classe	temps complet	Repositionnement lié à la modification des grilles indiciaires + 1 par voie d'examen	8	4	
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>me</sup> classe	30h00/se maine	Repositionnement lié à la modification des grilles indiciaires	1	1	
Adjoint Technique de 1 <sup>re</sup> classe (grade qui n'existe plus)	temps complet		0		3
Adjoint Technique	temps complet		4		1
Adjoint Technique de 1 <sup>re</sup> classe (grade qui n'existe plus)	30h00/se maine		0		1
<b>TOTAL filière technique</b>			<b>21</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

<b>FILIÈRE SOCIALE</b>					
A.T.S.E.M. principal 2 <sup>ème</sup> classe	temps complet		<b>2</b>		
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>					
Animateur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	temps complet	Avancement de grade au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 par ancienneté	<b>1</b>	<b>1</b>	
Animateur	temps complet		<b>0</b>		<b>1</b>
Adjoint territorial d'Animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	Repositionnement lié à la modification des grilles indiciaires	<b>1</b>	<b>1</b>	
Adjoint territorial d'Animation de 1 <sup>ère</sup> classe (grade qui n'existe plus)	Temps complet		<b>0</b>		<b>1</b>
Adjoint territorial d'Animation	temps complet		<b>4</b>		<b>1</b>
<b>TOTAL</b>			<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>					
Adjoint territorial du Patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	temps complet		<b>1</b>		
<b>TOTAL</b>			<b>39</b>		

Ce tableau se substitue à celui établi le 28 janvier 2016

Autres éléments :

- Nombre de postes occupés (agents titulaires) : 39
- Nombre d'agents en contrat : 8 dont 6 CDI et 2 CDD
- Contrat d'apprentissage : 2
- Contrats d'avenir : 2
- Agent en disponibilité : 3

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau tableau des effectifs.**

#### **INFORMATIONS DIVERSES.**

- Liste des marchés publics 2016.
- *M. Thiéfine fait un point sur la commercialisation des parcelles de l'éco-quartier des Tertres : « Au 8 février nous serons à 19 terrains vendus et 34 terrains faisant l'objet soit d'une option, d'un compromis ou d'une vente. »*

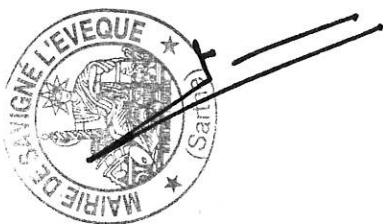


- *M. Métivier : Concernant la rétrocession de terrains dans le cadre de la LGV, Eiffage rencontre les communes une par une. A priori les terrains seraient rétrocédés pour l'euro symbolique par ERE sans frais d'actes. Nous sommes très vigilants quant à la possibilité de pouvoir entretenir ces parcelles notamment au niveau des ponts. Cependant nous sommes confiants car au moins les choses évoluent-elles dans le bon sens.*

Autre information : La Poste de Savigné sera fermée les lundis matins, tout comme les banques.

**Clôture de la séance à 21 h 25.**

Le Maire,  
Philippe MÉTIVIER



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTY

